



*Ville de Pontivy*

## **Commission vie associative**

### **Compte-rendu de la réunion du lundi 10 novembre 2014**

C29-2014-002

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Michel JARNIGON, adjoint  
M. Georges-Yves GUILLOT, conseiller municipal délégué à la vie associative  
Mme Madeleine JOUANDET, conseillère municipale  
Mme Véronique LE BOURJOIS, conseillère municipale  
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

Mme Odile MAGOUROU, responsable du service action culturelle, vie associative  
Mme Evelyne THOMAS, secrétariat Direction Education Animation

§

Les associations très nombreuses à Pontivy, sportives, culturelles, caritatives, patrimoniales, patriotiques etc. sollicitent fréquemment les élus et les services de la ville dans de nombreux domaines ( prêt de matériel, mise à disposition de locaux, demandes d'aide financières...)

Si des conventions de partenariat existent, les modalités d'usage, les tarifs n'ont pas été revus depuis plusieurs années et nécessitent une remise à plat afin de responsabiliser les associations, d'apporter davantage d'équité et de développer des actions dans le cadre du développement durable.

#### **I – LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Les associations peuvent bénéficier de locaux pour se réunir en bureau ou pratiquer leurs activités en contrepartie d'un loyer modeste. Le paiement des fluides est en principe à charge mais la situation géographique des locaux ou l'historique de certaines associations contribuent à une absence d'équité dans ce domaine. La commission souhaite prendre connaissance de toutes les pratiques en vigueur et de les étudier de manière exhaustive afin de fixer des règles égalitaires pour tous. Une réunion de travail est fixée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 pour en discuter.

Au vu de ces éléments, la commission propose d'augmenter de 2 % les tarifs pour l'année 2015 et d'attendre que ces réunions aient lieu pour fixer de nouvelles règles. Ce travail final est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015.

## **II – CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS**

La ville soutient et s'engage auprès des associations ce qui conduit la commission à proposer l'élaboration d'une charte de partenariat avec la ville. Cette charte doit être évolutive. Tous les services concernés ont été ou vont être consultés afin que ce document soit le plus complet possible et puisse constituer un véritable mode d'emploi pour les associations mais aussi préciser tous les engagements réciproques des deux signataires. La charte précisera notamment les délais à respecter pour des demandes de mise à disposition de matériel, les pièces indispensables à l'établissement d'une demande de subvention, les conditions de partenariat...

La charte sera proposée à validation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

## **III – RENCONTRE AVEC LES PROFESSEURS DE DANSE**

Les associations de danse sont bien présentes sur le territoire pontivyen et proposent un panel diversifié de disciplines notamment en direction du jeune public : danse classique, modern jazz, new style, street jazz etc.

Des rencontres ont été menées au mois de juin par Georges-Yves Guillot pour cibler les demandes de ces associations et réfléchir à une collaboration plus étroite avec la ville. La commission propose les mesures suivantes : réalisation d'une affiche collective pour présenter les spectacles de danse, annonce des spectacles sur le calicot mis en place sur la façade du Palais des congrès et sur les flyers présentant la saison culturelle de la ville, application d'un tarif de 1 300 € TTC comportant la mise à disposition du Palais des congrès pour le spectacle de la fin d'année scolaire, la générale et un nombre de répétitions variant de 2 à 5 en fonction du nombre d'élèves comptabilisés au sein de l'association, ainsi que 20 h de régie. Les demandes de mise à disposition de l'amphithéâtre pour des journées supplémentaires ainsi que les heures de régie supérieures à 20 h seront facturées au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier.